



Conflit conjugal droit du pere sur son fils

Par Visiteur

Bonjour,
mon cousin vient de se séparer de sa compagne,ils ont un bébé de 3 mois qu'il a reconnu.
Il souhaite que je me renseigne pour lui sur ses droits envers son fils.
Il craint que la maman l'empêche de voir son fils (elle est très instable).
Pouvez vous me renseigner?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Le mieux serait que votre cousin saisisse au plus vite le juge aux affaires familiales afin de demander à ce que soit fixé le droit de garde de l'enfant.
Il peut solliciter un droit de garde principal avec un droit de visite et d'hébergement pour la maman mais du fait de l'age du bébé il est possible que le juge accorde la garde à la maman et à votre cousin un droit de visite et d'hébergement.
Par ailleurs, le juge fixera le montant de la pension alimentaire.
Votre cousin a le droit (et même le devoir) de participer à l'éducation de son fils et à ce titre la maman ne peut déménager (sauf courte distance) sans l'accord du papa.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse et pour votre rapidité.
Cordialement.

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Cordialement